



LA HAUTEVILLE

Conseil municipal

SÉANCE DU SAMEDI 11 AVRIL 2015

Ont assisté à cette séance :

Monsieur le MaireCOURTEAUD

Monsieur l'AdjointGLUCKMAN

Mesdames et Messieurs

les Conseillers municipaux.....BERLAND

.....DEL BOCA

.....FITOUSSI

.....JOUGLAIN

.....RETSIN-MICHEL

.....LELAIDIER

.....RAJAU

.....SZYMCZYK

Absents excusés :

Monsieur

Le Conseiller municipalCHEVAUSSET

Délibérations

Monsieur GUILLEMINOT, Société «EN PERSPECTIVE» a exposé au Conseil municipal les premières données relatives à la transformation du POS en PLU.

La prochaine réunion du Conseil municipal consacrée à la poursuite de cette étude du PLU aura lieu le samedi 30 mai 2015 à 18 heures.

Les membres du Conseil municipal sont invités à faire connaître par écrit leurs observations par rapport à ces premières données.

Une réunion publique est prévue le samedi 20 juin 2015 à 18 heures à ce sujet.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion au SIEED de Rambouillet Territoires, Communauté d'agglomération pour les communes de Gambaiseuil et Mittainville.

Le Conseil municipal; à l'unanimité, décide de l'attribution de l'indemnité de Conseil au trésorier Principal de Rambouillet pour l'année 2014 pour un montant de 352,08 €.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la Convention n°54-13-00037589 relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE sur la commune de La Hauteville (chemin de la Mare - route de la Boissière).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, charge Madame SZYMCZYK d'étudier les possibilités d'accès à la Bibliothèque par un moyen d'élévation intérieur ou extérieur.

Conseil municipal

SÉANCE DU SAMEDI 28 MARS 2015

Ont assisté à cette séance :

Monsieur le MaireCOURTEAUD

Mesdames et Messieurs

les Conseillers municipaux.....CHEVAUSSET
BERLAND
DEL BOCA
FITOUSSI
JOUGLAIN
LELAIDIER
RAJAU
RETSIN-MICHEL
SZYMCZYK

Absent excusé :

Monsieur l'Adjoint.....GLUCKMAN

Délibérations

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à notifier à l'entreprise DHENNIN le marché d'enfouissement des réseaux (route de la Boissière - Route de la Mare).

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé de l'avancement des travaux du PLU et du calendrier des réunions de la Commission, des Services associés et des Conseils municipaux réservés à l'élaboration du PLU.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté par la société PARIS VERT OUEST d'un montant de 3055 € HT ; les travaux seront exécutés sous la conduite de monsieur FITOUSSI, dans le courant du mois d'avril 2015.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la Convention relative à la mise à disposition d'un agent du CIG pour une mission de Conseil en Urbanisme et d'Instruction des autorisations d'Occupation des Sols.

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé de l'état d'avancement de la procédure d'abandon concernant la propriété Gaydamak.

Monsieur Chevausset rend compte au Conseil municipal du déboisement et de l'aménagement futur du terrain situé dans la zone dite « les Chennevières » et rendra compte au Conseil de l'évolution de cet aménagement.

La distribution des sacs (déchets verts) sera organisée et donnera lieu à une information détaillée dans le prochain bulletin municipal.

Le Conseil municipal, vu le compte de gestion de l'exercice 2014 présenté par le Trésorier de Rambouillet, constatant un solde d'exécution de :

- 68 344.44 € en excédent d'investissement,
- 45 933.47 € en excédent de fonctionnement,

soit un excédent de l'exercice 2014 de 114 277.911 €,

Le résultat de l'exercice 2013 étant de :

- 92 250.05 € en déficit d'investissement,
- 448 157.27 € en excédent de fonctionnement,

constate que le résultat de clôture de l'exercice 2014 est de 377 935.08 € , dont :

- 23 905.61 € en déficit d'investissement,
- 401 840.69 € en excédent de fonctionnement,

décide d'affecter la somme de 23 905.61 € au compte 1068 afin de couvrir le déficit d'investissement, et la somme de 377 935.08 € au compte 002 (excédent antérieur reporté) en recettes de Fonctionnement sur le Budget Primitif de 2015.

Le Conseil municipal, à l'unanimité (le Maire s'abstenant de voter), approuve le compte de gestion 2014 du Percepteur et vote le compte administratif 2014.

Le Conseil municipal, après délibération, vote, à l'unanimité, le Budget Primitif 2015 présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les taux des taxes directes locales identiques aux taux de référence indiqués sur l'état de notification pour 2015, à savoir :

- Taxe d'habitation	10.73%
- Taxe foncière (bâti)	14.48%
- Taxe foncière (non bâti)	31.50%

Ces taux sont votés à l'unanimité.

Informations

DÉCÈS

Monsieur Patrick ANGIBOUST, employé communal,
est décédé le 1er mars 2015
à Grandchamp dans sa 35ème année.

Sincères condoléances à sa famille.



COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte des déchets verts a repris depuis le lundi 30 mars 2015 et se poursuivra jusqu'au lundi 7 décembre 2015.



A cet effet, 2 paquets de sacs (par habitation) sont à retirer en Mairie pour une première dotation, et en septembre, un paquet supplémentaire sera distribué en fonction des disponibilités.

La collecte des objets encombrants aura lieu les mardis 26 mai 2015 et 17 novembre 2015.

Depuis le 1er mars, les bacs verts et les bacs jaunes sont ramassés en UN SEUL PASSAGE entre 5h15 et 15h le vendredi. Le camion effectuant cette collecte a deux compartiments séparés et collecte SANS MELANGER le contenu de vos poubelles vertes et jaunes.



LES TRAVAUX

L'enfouissement des réseaux (EDF - Téléphone) de la route de la Boissière (tronçon carrefour rue de la Pompe au carrefour route des Roches) et du chemin de la Mare donnera lieu à des travaux qui devraient débuter en mai 2015 pour une durée prévisible de deux mois.

Ainsi sera terminé, à l'intérieur du bourg; l'enfouissement des réseaux.

Il sera fait en sorte que l'exécution de ces travaux gêne le moins possible la circulation et chacun devra faire preuve de patience et de compréhension.

Le Maire

RECENSEMENT MILITAIRE



Les garçons et les filles doivent obligatoirement se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

Pour ce faire, il faut se présenter en Mairie muni d'une pièce d'identité.

Il vous sera remis une attestation qui vous sera demandée lors des inscriptions à différents examens : CPA, BEP, BAC, permis de conduire, conduite accompagnée...

**L'équipe de la Bibliothèque des Trois Communes a le plaisir de vous convier
à ses deux dernières expositions avant l'été 2015.**

Vendredi 29 mai à 16h30

Un jour et un horaire inhabituels pour cette exposition !!

Cette année, l'école de La Hauteville a placé son projet pédagogique sur le thème du cheval. Les élèves de l'école vous invitent à venir découvrir l'ensemble de ce qu'ils ont réalisé sous l'égide de leur maitresses.

Vous tous, parents d'élèves ou non, serez les bienvenus pour découvrir leur production autour d'un verre de 16h30 à 18h30.

Dimanche 7 juin à 11h

Véronique Arnault, artiste peintre, nous présentera une série de ses esquisses végétales qui seront commentées « a capella » par **Danielle Suffet** .

Comme d'habitude nous vous attendons nombreux pour partager ces moments de curiosité, un verre de jus de fruits ou une part de gâteau à la main, pour faire de nos rencontres des moments d'échanges chaleureux.



LE PRODUIT DES AMENDES DE LA CIRCULATION ROUTIERE

Le produit des amendes forfaitaires de police de la circulation routière à répartir entre les communes et leurs groupements (569 millions d'euros) est en baisse de 6,4 % en 2014 par rapport à 2013.

Les modalités de répartition des produits sont définies par le code général des collectivités territoriales.



ATTENTION : concerne les travaux à réaliser dans le cadre de la réhabilitation des installations d'assainissement individuelles à La Hauteville

Suite aux visites effectuées par le cabinet « Concept Environnement » vous avez dû recevoir une convention à renvoyer concernant les travaux à réaliser par la CCPH.

Quand les travaux concernent la suppression d'un ou plusieurs arbres sur l'emprise du futur système d'assainissement, la suppression des souches est prise en charge par la CCPH.

Par contre, les travaux d'élagage ou d'abattage préalables sont à la charge de chaque propriétaire.

Afin de réduire le coût de ces travaux, Monsieur Fitoussi, Conseiller Municipal, se propose de réunir vos différents besoins d'abattage, voire d'évacuation du bois, dans le but de soumettre à plusieurs élagueurs l'ensemble des travaux pour obtenir une réduction significative sur le devis global, devis qui ensuite sera individualisé pour chaque propriétaire selon ses besoins afin qu'il puisse traiter directement avec la société retenue.

Si vous êtes intéressés merci de contacter Monsieur Fitoussi, soit par téléphone au 06 32 37 13 73 ou mail : francis.fitoussi@gmail.com afin de convenir d'un rendez-vous pour définir vos besoins; ces rendez-vous auront lieu entre Mai et Août 2015.

Monsieur Fitoussi tiendra le Conseil Municipal informé de l'avancée de cette démarche durant cette période.

Bien sûr cette opération n'a d'intérêt qu'avec un nombre significatif de travaux. Dans le cas contraire, il reviendra à la charge de chacun de gérer cet aspect.

LE TENNIS

Les beaux jours arrivent enfin et les adeptes du tennis vont pouvoir profiter de notre court municipal en parfait état et situé dans un cadre privilégié.

Il est rappelé que l'accès au court est réservé exclusivement aux adhérents de l'ASCOH et à leurs invités.

Si vous n'êtes pas encore inscrit, prenez contact avec le secrétariat de Mairie (Madame AUBRY, 01 34 85 02 06 tous les matins de 9h à 12h sauf le lundi) ou déplacez-vous en Mairie pour prendre ou renouveler votre inscription.

L'exclusivité réservée aux adhérents de l'ASCOH permet à tous les adhérents membres de jouer, et à plusieurs reprises, durant le week-end.

Vous pouvez pour le week-end réserver en vous inscrivant sur le tableau accroché dans l'abri situé au bord du court de tennis ou en téléphonant à Madame AUBRY avant le vendredi midi.

Les cotisations demandées aux habitants de La Hauteville sont les suivantes :

- 60 € Adulte
- 95 € Couple
- 40 € Enfant (- 18 ans).

Venez nombreux sur notre plateau des sports qui comporte également un mur d'entraînement pour le tennis, un parcours sportif et un terrain de boules.

LE DÎNER VILLAGEOIS

Veillez déjà à réserver la soirée du samedi 6 juin à partir de 19 heures pour notre dîner villageois.

Comme chaque année, ce dîner réservé exclusivement aux habitants de notre village sera précédé d'un apéritif qui aura lieu dans le jardin de la salle des fêtes de la Mairie.

Amitié, simplicité et convivialité, telles sont les données de cette traditionnelle halte à la mi-année et à la veille des grandes vacances.

Une des rares étapes de rencontre qu'il ne faut pas manquer.

Tous ensemble, nous passerons un agréable moment !



Venez découvrir à la Bibliothèque les derniers achats de printemps !

Nous vous rappelons que la Bibliothèque est ouverte tous les week-ends,

Romans

Les temps sauvages de Ian Manook



La route sombre de Ma Jian

Elle et Lui de Marc Levy



Un cœur bien accordé de Jan-

Philipp

La saison de l'ombre de Leonora Miano



Sendker



Victoire de Danielle Steel,

Check-Point de Jean-Christophe Rufin, *Ma vie de Pingouin* de Katarina Mazetti

L'instant présent de Guillaume Musso, *Daisy sisters* de Henning Mankell

Le secret du mari de Liane Moriarty, *Danser les ombres* de Laurent Gaudé,

Au plaisir d'aimer de Janine Boissard, *La camarguaise* de Françoise Bourdin



Romans Policiers

Tu me manques de Harlan Coben, *Satan était un ange* de Karine Giebel

Temps glaciaire de Fred Vargas, *Dans la ville en feu* de Michael Connelly

L'effet papillon de Judi Adler-Olssen

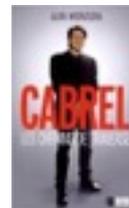
Fin d'été de Johan Théorin



Témoignages

L'homme qui ment de Marc Lavoine

Les chemins de traverse de Francis Cabrel



Guides

Oiseaux des forêts et des campagnes

Guide des fleurs des champs



De l'art de la patine ou l'art de décorer et d'embellir toute matière.

En ce dimanche 12 avril, l'équipe de la bibliothèque a accueilli Séverine Pouit qui est venue nous révéler son savoir faire sur l'art de la patine.

Installée depuis 10 ans à La Hauteville, il était temps de faire sa connaissance !

Bien qu'elle ait suivi des cours aux Beaux-Arts, elle préfère de loin une inspiration libre et se laisser conduire par son imagination. Elle a ouvert une boutique à St Germain-en-Laye où elle donnait des cours sur la technique de la patine ancienne, avec stages et Home-Coaching. Et c'est une nouvelle boutique qui va voir le jour à Nogent-le-Roi

pour à la fois vendre ses productions, y donner des cours à ceux qui veulent parfaire ou s'initier aux différentes techniques proposées, et créer un espace salon de thé, facilitant agréablement les rencontres.

Mais en quoi consiste l'art de la patine ?



L'art de la patine permet de transformer, par exemple, un meuble banal ou sans caractère, en petite merveille. Le meuble ne devient plus qu'un support à embellir.

Elle le décape d'abord à la lessive de soude, puis utilise de la peinture acrylique et termine par de la cire. Ou encore, elle fait dégorger à l'onix des panneaux bien ternes, puis à l'aide de pigments tamponnés avec une éponge naturelle, elle obtient une polychromie de couleurs rappelant celles du Moyen-Age à s'y méprendre.

La palette des possibilités semble infinie : vieillir un meuble neuf sans intérêt, peindre en utilisant de la caséine ou de la bière, obtenir l'apparence du cuir en collant du papier de soie froissé, etc...

L'assistance a été passionnée par ces secrets de fabrication, et l'étalage des différentes poudres de couleur semblait susciter des vocations !

Surfaces marbrées, chiffonnées, nuagées, rayées, grattées, tout peut s'imiter, même le bronze ou la pierre.

Partager son savoir-faire est ce qui motive cette artiste. Quel champ offert à l'imagination, soutenue, bien sûr, par l'apprentissage de multiples techniques !



A la fin de cet exposé, les gâteaux apportés par les uns et les autres avaient eux aussi, le goût du travail bien fait.

Danielle SUFFET. (Photos Francis Fitoussi & Eliane Rajau)

Au pays des jonquilles



En avril, ne te découvre pas d'un fil, dit le proverbe. C'est bien vrai, se disent entre elles les jonquilles, car malgré leur couleur de soleil, elles tremblotent au vent trop frais d'avril.

De plus, comme elles ont des natures différentes, leur vécu printanier n'est pas le même de l'une à l'autre.

Il y a celles qui se sentent plus jaunes que les autres et qui se moquent des plus pâles.

Il y a les opportunistes qui trouvent tout bien du moment qu'elles sont acceptées par les plus influentes.

Il y a les sectaires qui ne se mélangent pas aux maigrichonnes parce qu'elles n'ont même pas de quoi faire retentir les trompettes de leurs corolles.

Il y a les craintives qui n'osent pas pousser trop haut, celles qui se courbent pour cueillir le moindre regard d'approbation.

Et puis il y a les plus âgées, en quête de sagesse, qui disent que si la réalité humaine n'est pas très brillante, les points de ressemblance ne manquent pas : même soucis de plaire, même prétention, même timidité excessive, et peut-être même amour de l'or !

Mais entre la mauvaise humeur d'un ciel gris fer et la douceur des rayons du soleil, nous donnons, nous les jonquilles, à l'arrivée du printemps, la beauté fugitive de son éternel recommencement.



Danielle Suffet. (Photos internet)

Le mot du Maire

L'ELAN COMMUNAL

Les initiatives prises par les dirigeants de la Bibliothèque le premier dimanche matin (11 heures) de chaque mois sont l'un des moteurs efficaces pour conserver et développer dans notre commune cet élan agréable et réciproque de convivialité et de courtoisie qui régit nos rapports.

Ces réunions permettent aux uns de croiser les autres, d'échanger avec lui dans les locaux de notre bibliothèque, de prendre ensemble un café ou un jus de fruit, de partager une tranche de gâteau... et de se connaître.

A ces initiatives appuyées sans réserve par la municipalité, s'ajoutent en début d'année, les voeux du Maire, puis le dîner villageois en mai ou juin, et notre feu d'artifice du 14 juillet.

Certes, chacun souhaite privilégier les moments de répit dans une solitude partagée avec les siens, mais, de temps à autre, mettre le nez dehors permet de bénéficier d'une bouffée d'air frais.

Ainsi ces petites manifestations, qui n'empiètent pas ou peu sur le domaine familial réservé, sont de nature à cimenter l'intérêt que chacun d'entre nous porte à notre village et à rendre cet intérêt collectif.

Le maintien de l'excellence de nos relations passe par l'agréable participation de chacun à ces petites manifestations qui concourent à maintenir dans notre village un consensus et un climat chaleureux.

Le Maire